



La lettre d'information UNSA Korian

Election des Comités d'Entreprise : Faut-il être inquiet ou espérer ?

Les négociations qui se sont tenues pendant plus de 6 mois pour la refonte des Instances Représentatives du Personnel (CE / DP / CHSCT) sont achevées.

Les propositions de l'UNSA pendant les négociations ?

Certains syndicats ont proposé un CE par établissement, tandis que d'autres auraient préféré un seul CE.

Compte tenu de la taille des effectifs du groupe, de la diversité des activités et des métiers, l'UNSA a proposé 4 CE qui privilégient :

- Un **découpage par métier** : les métiers sur les EHPAD, les établissements sanitaires et les services supports (Sièges) ne sont pas toujours les mêmes. Aussi, les attentes des salariés et les contraintes liées à leur métier ne sont pas les mêmes également. Il leur faut donc **des réponses adaptées** à leur situation.
- Des Comités d'Entreprise équilibrés avec un nombre important de salariés, c'est également **des Œuvres Sociales** à la hauteur de vos attentes.

Nous sommes convaincus que cela correspond au mieux aux intérêts de tous les salariés du Groupe et ce que nous soyons ASH, Aide-soignante, Secrétaire administrative, CGO, Responsable d'Hébergement, Directeur d'établissement, Acheteur, Cuisinier, Comptable, IDE, RRHR, animateur.....

L'Accord sur le Dialogue Social a été signé le 13 octobre 2015 et c'est la proposition de l'UNSA qui a été retenue !

Une nouvelle organisation à partir de 2016

Le nouveau paysage des Comités d'Entreprise qui se dessine pour 2016 est indéniablement un changement et ce, que l'on soit un salarié Ex-KORIAN ou Ex-MEDICA.

Retrouvez-nous sur le blog : unsa-korian.com

2015 : Un dialogue social à plusieurs vitesses

MEDICA : Un CE rassemblant 123 établissements (CE MEDICA France) et un CIE (Comité Inter Entreprise) regroupant 67 autres établissements.

KORIAN : Un CE regroupant 27 établissements (MEDOTELS), plusieurs petits CE et une absence de CE pour les autres établissements.

2015 : 162
établissements
n'ont pas de NAO !
(Négociations Annuelles Obligatoires)



2015 : 35% des
établissements du
Groupe
n'ont pas de CE !

2016 : 4 CE au plus près des établissements et des métiers



EHPAD Nord

153 établissements
+ 7500 salariés



EHPAD Sud

135 établissements
+ 6000 salariés



SSR

76 établissements
+ 4900 salariés



SIEGE et DE

7 sites
850 salariés



100% des salariés auront un CE
Une représentativité renforcée des métiers et des salariés



Le Comité d'Entreprise, à quoi ça sert ? Est-ce important de voter ?

Les missions du CE sont nombreuses et son rôle est essentiel.

Ainsi, le CE est obligatoirement informé et consulté sur tout ce qui concerne l'organisation, la gestion et la marche générale de KORIAN.

Cela va des **embauches**, à l'aménagement et la durée du **temps de travail**, en passant par l'élaboration du **règlement intérieur**, les **conditions de travail**, les **salaires**, **l'épargne salariale**, la **formation** et les **difficultés de l'entreprise** (licenciements, restructuration...)

Le CE est également chargé de gérer les activités sociales et culturelles mises en place par l'entreprise au bénéfice des salariés et de leur famille. Les activités sont très variées : **billetteries**, **voyages**, **locations été et hiver**, **activités sportives et culturelles**, **chèques vacances**, **événements familiaux**, **cadeaux de fin d'année...**

L'UNSA a depuis 2009 géré avec succès le CE et CIE Medica France. Nous avons l'expérience de la gestion d'un gros CE et souhaitons désormais en faire bénéficier tous les salariés du groupe KORIAN.

C'est pourquoi en mars 2016, votre vote (pour l'UNSA...) sera déterminant !

Le périmètre SSR et Siège compte moins de salariés que les périmètres EHPAD NORD et SUD ! Est-ce que les œuvres sociales seront moins importantes sur les CE SSR et Siège ?

- Non, le budget d'un CE est constitué d'un pourcentage sur l'ensemble des salaires. Or, les établissements SSR et les sièges présentent, un taux d'encadrement (cadres et Techniciens Agent de Maîtrise) très supérieur aux périmètres des EHPAD. Le montant cotisé par salarié est en moyenne supérieur à celui des EHPAD et compensera les effectifs moins importants.

Pourquoi avoir demandé le rattachement des Directeurs d'Etablissements au CE SIEGE ?

- Les Directeurs d'établissements doivent avoir la possibilité, comme tous les autres salariés de l'entreprise, d'être représentés et de se présenter aux élections. Les Directeurs Ex-MEDICA avaient cette possibilité mais pas les DE Ex-KORIAN. Demain, ce sera possible.

Retrouvez-nous sur le blog : unsa-korian.com